



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/134
S/1995/298
14 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Points 68 et 70 de la liste préliminaire*
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ÉTATS
NON DOTÉS D'ARMES NUCLÉAIRES
CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE
DE CES ARMES
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

Lettre datée du 13 avril 1995, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan concernant les assurances de sécurité données par les puissances nucléaires, membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 68 et 70 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) A. ARYSTANBEKOVA

* A/50/50.

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères du Kazakhstan,
en date du 12 avril 1995

La République du Kazakhstan se félicite des assurances de sécurité données par les puissances nucléaires, membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ces assurances ont permis de franchir une étape positive dans la politique mondiale en matière d'armes nucléaires.

Le Kazakhstan, qui est partie au Traité de non-prolifération et s'est prononcé en faveur de sa prorogation indéfinie et inconditionnelle, a toujours considéré ces assurances comme la principale condition de l'instauration d'un système universel de non-prolifération des armes de destruction massive.

Cette décision des puissances nucléaires revêt une importance particulière à la veille de la Conférence sur la prorogation du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra à New York, et au cours de laquelle il sera décidé de l'avenir d'un accord international fondamental dans le domaine du désarmement. Le Kazakhstan considère la prorogation indéfinie du Traité comme un facteur essentiel pour le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans le monde. La conclusion logique de ce processus serait la signature rapide d'un traité d'interdiction universelle et complète des essais d'armes nucléaires.
